

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Trente-sixième session**  
**Genève, 4 – 8 mai 2026**

RÉSUMÉ DU “SYSTÈME DE NORMALISATION, D’ENRICHISSEMENT ET D’ANALYSE ÉCONOMIQUE DES DONNÉES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET À L’INNOVATION À L’APPUI DE L’ÉLABORATION DE POLITIQUES (VERSION 3.0)”

*établi par le Secrétariat*

1. L’annexe du présent document contient le résumé du “Système de normalisation, d’enrichissement et d’analyse économique des données relatives à la propriété intellectuelle et à l’innovation à l’appui de l’élaboration de politiques (version 3.0)”.
2. Ce système a été mis au point dans le cadre du projet du Plan d’action pour le développement sur la “systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d’une méthode pour l’élaboration d’évaluations d’incidence sur l’utilisation du système de la propriété intellectuelle” (document CDIP/26/4).
3. *Le CDIP est invité à prendre note des informations qui figurent dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

## **Résumé du “Système de normalisation, d’enrichissement et d’analyse économique des données relatives à la propriété intellectuelle et à l’innovation à l’appui de l’élaboration de politiques (version 3.0)”**

Le présent document décrit les principales améliorations apportées à la version 3.0 du système conçu pour normaliser, enrichir et analyser les données relatives à la propriété intellectuelle et à l’innovation en vue de fournir une analyse économique complète permettant de guider l’élaboration de politiques. Mise au point dans le cadre du projet du Plan d’action pour le développement sur la “systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d’une méthode pour l’élaboration d’évaluations d’incidence sur l’utilisation du système de la propriété intellectuelle” (document [CDIP/26/4](#)), la version 3.0 consolide et étend les capacités méthodologiques et fonctionnelles du système, mises au point lors de l’étude pilote menée en Côte d’Ivoire. Cette version a adapté le système au cadre régional plurinational de l’OAPI en matière de propriété intellectuelle et a introduit des fonctions de classement améliorées permettant de distinguer les déposants ivoiriens, les déposants d’autres États membres de l’OAPI et les déposants d’États non membres. Elle a intégré une terminologie en français afin de s’adapter au contexte opérationnel de la Côte d’Ivoire et de l’OAPI, tout en apportant des améliorations progressives à l’efficacité et à la performance en matière de traitement des données, de calcul des indicateurs et de résultats du système.

Tous les pays pilotes ont bénéficié rétroactivement du passage à l’architecture de la version 3.0 dans un souci de cohérence méthodologique et de comparabilité entre les pays, garantissant ainsi que tous les pays pilotes (El Salvador, Bhoutan, Indonésie et Côte d’Ivoire) puissent profiter du même référentiel d’analyse de pointe, quelles que soient leurs différences institutionnelles.

### **I. PRINCIPALES AMÉLIORATIONS DANS LA VERSION 3.0**

#### **a. Environnement de travail numérique collaboratif**

L’une des principales nouveautés de la version 3.0 est la création de plateformes spécialisées pour chaque pays partenaire (accessibles en ligne sur un serveur JupyterHub ou en mode local via JupyterLab). Ces plateformes centralisent toutes les composantes du système, offrant ainsi aux utilisateurs un accès personnalisé à l’ensemble des méthodes nécessaires à l’ingestion, au nettoyage et à l’enrichissement des données, qui sont indispensables à la création d’une base de données systématisée. Elles incluent également les méthodes de calcul de tous les indicateurs, les ensembles de données utilisés dans les différentes études nationales, ainsi que les techniques de visualisation utilisées pour l’analyse.

Outre leur fonction d’espace de travail technique, ces plateformes proposent des exercices destinés à faire mieux comprendre les concepts et les indicateurs utilisés dans les études, en faveur du renforcement des capacités au sein des institutions partenaires sur le long terme. Actuellement déployée dans les quatre pays pilotes, la structure de la version 3.0 pourra être étendue et rendue plus accessible à l’avenir, ce qui permettra à d’autres pays d’adopter le cadre méthodologique du système et de l’appliquer à leurs propres analyses de données en matière de propriété intellectuelle.

#### **b. Simplification de l’ingestion et du nettoyage des données**

Dans la version 3.0, les procédures d’ingestion et de nettoyage des données ont été perfectionnées à travers des améliorations progressives de l’efficacité à toutes les étapes du processus. Ces améliorations comprennent la traduction des catégories et des libellés en français et en espagnol, afin de permettre au système de fonctionner de manière cohérente dans des environnements multilingues et de garantir l’alignement sur les besoins de pays partenaires tels que la Côte d’Ivoire et El Salvador. Les procédures mises à jour augmentent la vitesse de

traitement, réduisent les interventions manuelles et renforcent la capacité du système d'intégrer de nouveaux pays, tout en maintenant des normes homogènes en matière de données.

c. Élaboration et codification des indicateurs

Dans la version 3.0, le processus de calcul des indicateurs a été renforcé grâce à un élargissement de la portée des indicateurs et à une plus grande souplesse pour combiner les informations correspondant aux déposants-pays et celles correspondant aux demandes-offices. Ces améliorations permettent au système de saisir des tendances plus nuancées dans l'activité en matière de propriété intellectuelle et d'offrir aux utilisateurs un ensemble de résultats d'analyse plus large et davantage modulable. L'amélioration des procédures favorise une meilleure compréhension des dynamiques nationales et régionales en matière d'innovation, tout en conservant un lien direct et efficace entre les données brutes et les conclusions utiles à l'élaboration des politiques. Afin de garantir l'adoption et l'utilisation efficaces du système, un ensemble complet de ressources a été fourni aux institutions partenaires pour la mise en œuvre. Il s'agit notamment d'outils d'analyse réutilisables sous la forme de fichiers Python qui permettent aux utilisateurs de générer et de vérifier les résultats de manière autonome. Dans la version 3.0, ces fichiers sont organisés dans des répertoires GitHub distincts pour chaque pays, avec un code adapté à leurs structures de données et à leurs besoins d'analyse, afin de faciliter l'assimilation des méthodes techniques.

d. Formation technique

La mise en œuvre du modèle prévoit un programme de formation structuré, adapté aux besoins et aux capacités institutionnels de chaque pays pilote. Ce programme s'est déroulé sous la forme de quatre modules de trois jours organisés en présentiel en El Salvador, au Bhoutan et en Indonésie, ainsi que d'un module en ligne pour la Côte d'Ivoire, avec la participation de l'OAPI. Tous ces modules combinaient des volets théoriques et pratiques. Le premier volet portait sur les fondements méthodologiques, notamment les principes économiques de l'innovation, le rôle du système de la propriété intellectuelle dans la dynamique de l'innovation, ainsi que des thèmes tels que la participation des femmes, la géographie de l'innovation et les référentiels de capacités. Le deuxième volet proposait une expérience pratique du calcul et de l'interprétation des indicateurs, ainsi que de la mise en œuvre de processus Python pour la systématisation des données, les calculs automatisés et la visualisation. Les participants ont bénéficié d'un accès personnalisé à une plateforme JupyterHub en ligne contenant des fichiers Python, des exemples de jeux de données et des résultats d'études afin de favoriser l'apprentissage continu et de permettre la reproduction autonome des processus d'analyse.

e. Génération de rapports

La version 3.0 a permis de réaliser des progrès notables dans la transformation des résultats d'analyse en rapports complets. Selon la disponibilité des données, chaque pays pilote peut recevoir un profil détaillé de son écosystème d'innovation comprenant jusqu'à cinq rapports thématiques, ainsi qu'il est indiqué ci-après.

- Rapport sur les systèmes de propriété intellectuelle : à partir de données microéconomiques agrégées, concernant notamment les périodes de dépôt, les catégories de demandes ainsi que les types de déposants et leurs origines, cette étude fait le point sur les activités menées par l'office national de la propriété intellectuelle, notamment sur les orientations en matière d'innovation et sur les origines des principaux déposants. Ces informations seront ensuite intégrées dans des rapports, notamment sous forme de statistiques et de diagrammes clés.
- Rapport sur les écosystèmes d'innovation : ce rapport examine les capacités en matière d'innovation et de créativité des acteurs d'un écosystème d'innovation,

indépendamment du lieu de dépôt des demandes de titres de propriété intellectuelle. Dans le cas d'El Salvador, l'étude s'appuie sur des données provenant de l'office national de la propriété intellectuelle et des bases de données internationales de l'OMPI, offrant ainsi une analyse globale ventilée par classe, type de déposant (inventeur, créateur ou déposant), activité nationale ou internationale, ainsi que par marché choisi et ciblé par les déposants nationaux.

- Rapport sur l'égalité des sexes : ce rapport contribue à répondre aux difficultés recensées en mettant en évidence les inégalités entre les sexes dans les domaines de la propriété intellectuelle et de l'innovation. À partir des résultats du processus d'attribution des genres appliqué lors de l'ingestion des données, cette analyse présente des chiffres et des graphiques clés sur l'intégration des femmes dans les activités liées à la propriété intellectuelle et à l'innovation, et évalue leur importance dans les capacités nationales en matière de créativité et d'innovation.
- Rapport sur les écosystèmes au niveau infranational : à partir des données géocodées au cours du processus d'ingestion, ce rapport définit la concentration d'innovateurs et de créateurs et propose une analyse en réseau de la répartition géographique des capacités en matière d'innovation et de création.
- Rapport sur les capacités d'innovation : ce rapport classe les capacités d'innovation en fonction de leur degré de complexité. Il cartographie les capacités du pays et propose des indicateurs stratégiques permettant d'évaluer ses forces, ses faiblesses et ses possibilités de diversification.

Ces rapports sont élaborés par le Département de l'économie et de l'analyse des données de l'OMPI et examinés par les experts nationaux et leurs homologues.

## II. ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET PROCHAINES ÉTAPES

La version finale du système (version 3.0) a permis de mener les quatre études pilotes et de fournir des résultats d'analyse d'excellente qualité et adaptés aux objectifs du projet. Ces études ont été suivies d'une phase de diffusion et de formation entre septembre et novembre 2025, conformément au calendrier prévu.

Les séances de formation ont mis en évidence la forte motivation des pays partenaires à comprendre et à mettre en œuvre les méthodes nécessaires pour produire des données empiriques utiles à l'élaboration des politiques. Dans le même temps, elles ont souligné les difficultés liées à la maîtrise des aspects les plus techniques du système, les institutions locales participantes semblant avoir du mal à mobiliser des compétences en science des données au sein de leurs équipes locales. Les discussions avec les homologues ont confirmé la nécessité de renforcer ces capacités, soit en collaborant avec des prestataires externes du secteur privé, soit en nouant des partenariats avec des universités et d'autres organismes publics. Ces deux approches nécessitent une formation spécifique, afin que ces acteurs puissent contribuer efficacement à l'analyse des données nationales en matière de propriété intellectuelle et d'innovation.

Les prochaines étapes consisteront à déterminer comment mettre à profit les enseignements tirés des pays pilotes pour l'ensemble des États membres, en veillant à ce que les méthodes, outils et ressources élaborés dans le cadre de la version 3.0 puissent être mis en œuvre et pérennisés dans un plus grand nombre de pays.

[Fin de l'annexe et du document]